**Compte-rendu de la réunion de rentrée du mardi 9/9**

**I – Présentation de l’équipe :**

PS-MS : Mme Lecoq Hélène

MS-GS : Mme Lévy Camille

CP-CE1 : Mme Boutry Stéphanie

CE1-CE2 : Mme Hébert Sophie (Lundi)/ Mme Rouxel Sylvie (Directrice)

CM1-CM2 : Mme Lemoine Claire (Mardi) / Mme Ravenel Aurélie.

Pour prendre rdv avec Mme Rouxel merci de favoriser la journée du lundi.

**II – Présentation de l’école :**

5 classes/ 1 salle de motricité (qui sert de garderie le matin et le soir)/ toilettes extérieures et intérieures/1 salle de restauration/ 1 salle informatique et bibliothèque.

Des modifications ont été apportées dans la cour, elle est divisée en 3 parties : marelles, buts de hand avec paniers de basket, coin vélo.

**Le stationnement est interdit devant l’entrée de l’école** **ainsi que la circulation**, cette voie est réservée aux bus, aux livraisons et aux services d’urgence. Le parking se trouve devant le stade de football.

Un emplacement pour personne handicapée est réservé sur le parking du personnel.

**Horaires :**

La semaine scolaire se déroule sur 4 jours et demi : lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Lundi  | 9h00 – 12h00  | 13h45-16h30  |
| Mardi  | 9h00 – 12h00  | 13h45-16h30  |
| Mercredi  | 9h00 – 12h00  |  |
| Jeudi  | 9h00 – 12h00  | 13h45-14h30  |
| Vendredi  | 9h00 – 12h00  | 13h45-16h30  |

*Les récréations* :

Du CP eu CM2 sont : 10h05 – 10h20 et 15h05 – 15h20

MS-GS : 10h20-10h50 et 15h20 – 15h50 (+MS de la classe d’Hélène)

PS-MS: 10h35 – 11h05

*Accueil :*

8h50 : dans les classes le matin.

13h15 : pour la sieste des PS-MS.

13h35 : dans la cour l’après-midi.

La reprise des cours est à 13h45 et finit à 16h30 sauf le jeudi où sont mises en place les activités périscolaires.

**Médicaments :**

Nous ne pouvons pas donner les médicaments, sauf dans le cas de pathologie avec un traitement régulier. Dans ce cas un P.A.I. (Projet d’accueil Individualisé) est rédigé. Si c’est pour un temps réduit, par exemple après une hospitalisation un PAIS (simplifié) sera fait.

**Absentéisme :**

Toute absence doit être justifiée (de préférence par un appel téléphonique le matin ou par un mot sur le cahier de correspondance).

Dès la première absence non justifiée un entretien sera demandé avec les parents.

A partir de 3 demi-journées dans un mois une équipe éducative sera réunie.

A partir de 4 demi-journées dans un mois un signalement sera fait auprès du Directeur Académique.

**III – Conseil d’école :**

Le conseil d’école se réunit 3 fois par an : Mardi 4 novembre de 18h00 à 20h00

 Mardi 3 mars 18h00 à 20h00

 Lundi 15 juin de 18h00 à 20h00

Il réunit : les élus des 3 communes, dont le Président du Syndicat Scolaire, l’équipe enseignante, l’Inspectrice de l’Education Nationale, le RASED (réseau d’aide spécialisée aux élèves en difficulté), les représentants des parents élus.

Le rôle du conseil d’école est de voter le règlement intérieur, adopter le projet d’école\*, donner son avis sur la restauration scolaire, l’hygiène, la sécurité, les équipements, les activités post et péri-scolaires...

\*Le projet d’école, élaboré par les enseignantes, définit les grands axes de travail en fonction des priorités nationales sur 3 années en tenant compte des difficultés des élèves, de leurs besoins et en s’appuyant sur les évaluations.

Les élections des représentants de parents d’élèves auront lieu le vendredi 10 octobre (par correspondance ou au bureau de vote qui se tiendra à l’école).

Tout parent ayant l’autorité parentale est électeur et éligible.

Il faut un minimum de 5 représentants et un maximum de 10. Au-delà une deuxième liste sera constituée (avec un ordre préférentiel). Vous pouvez dès à présent et jusqu’au 29 septembre déposer votre candidature.

Les représentants de parents élus effectuent le lien entre les parents et l’école.

Les questions des parents doivent nous être rendues 15 jours avant le conseil d’école pour être intégrées comme point à aborder.

Les comptes-rendus seront affichés et mis en ligne sur le site de l’école, ou distribués sur support papier sur demande.

**IV – Les activités péri-scolaires**

Elles ont lieu le jeudi après-midi de 14h30 à 16h30 avec une pause. De nombreuses activités variées sont proposées. Pour des raisons de taux d’encadrement certains enfants ont du changer leur choix mais une troisième personne sera présente à l’atelier cuisine et plus d’élèves pourront y participer.

Les règles sont les mêmes que sur le temps scolaire. A 16h30 les enfants se trouveront **tous** dans la cour.

Merci de prévenir les adultes quand on vient chercher son enfant.

Un panneau d’affichage a été installé dans le hall d’entrée sur lequel sont affichées les listes des enfants en fonction des ateliers.

Les inscriptions se feront à chaque fin de période pour la période suivante.

**V - Coopérative Scolaire :**

Camille était la mandataire de l’OCCE pour notre école jusqu’à cette rentrée et c’est Stéphanie qui prend le relais. La cotisation des familles permet de participer à des activités pédagogiques telles que : cinéma, théâtre, spectacles…

Les recettes viennent des cotisations des familles et de la vente de produits divers (photos de classe, CD, DVD, restauration lors du spectacle de fin d’année).

Les dépenses sont les sorties, la cotisation pour adhérer à l’OCCE, les abonnements bibliothèque, achats de livres…

**VI – Bus et restauration**

Les règlements du bus et de la restauration scolaire sont établis par le syndicat scolaire.

Si vous avez des questions merci de vous adresser à la secrétaire à la mairie de Le Tourneur ou à M. Deliquaire.

Deux services de restauration sont assurés le midi. Les menus seront affichés et mis dans les cahiers de correspondance. Des serviettes sont distribuées à chaque début de repas aux enfants et sont lavées chaque jour.

**VII - Centre aéré :**

Un bulletin d’information vous a été remis concernant l’organisation du centre aéré le mercredi.

Seuls les enfants de plus de 6 ans sont acceptés pour le moment. La CDC espère pouvoir embaucher plus de personnes pour étendre l’accueil aux plus jeunes.

Depuis tous les enfants à partir de 3 ans peuvent s’inscrire.

Les inscriptions se font auprès du centre aéré.

**VIII – Association de Parents d’Elèves :**

Elle est composée d’un bureau élu et organise diverses actions pour financer les projets de l’école. Nous saluons le dynamisme de l’association et tous les parents pour leur participation. Mme Chicoyneau De Lavalette Jennifer a présenté l’association et nous a informés d’une réunion qui aura lieu le **23 septembre à 20h30 à l’école**.

**IX – C.L.A.S :**

Le Contrat Local d’Aide à la Scolarité est un groupe de parents bénévoles qui proposent des activités périscolaires telles que : une aide aux devoirs complétée d’une activité éducative. Nous attendons de savoir s’il sera reconduit cette année. Une réunion sera probablement organisée, nous vous informerons par le cahier de correspondance.

**X – Divers**

La photo de classe aura lieu le mercredi 8 octobre.

Des abonnements pour des livres ou journaux sont à votre disposition dans le hall de l’école, merci de nous remettre le formulaire et le paiement si vous êtes intéressés, l’école se chargera de les envoyer. Ceci vous permet de bénéficier de tarif préférentiel et permet parfois à l’école d’obtenir des abonnements ou des livres gratuits, qui viennent enrichir notre bibliothèque.

Vous pouvez consulter le site de l’école (dont la photo sera bientôt mise à jour) sur lequel vous trouverez différentes informations : Compte-rendu du conseil d’école/réunions/sorties scolaires/projets…

USEP : Avec les nouveaux rythmes la question se pose du nombre d’enfants qui pourront y participer. Mme Rouxel se propose d’encadrer ces activités pour le cycle 3 (du CE2 au CM2) si des parents bénévoles peuvent se joindre à elle, notamment pour le transport jusqu’aux lieux de rencontres. Un questionnaire va permettre de déterminer le nombre d’enfants intéressés. La première rencontre a lieu le mercredi 26 septembre à Vire (Sports innovants). Merci

Cordialement

L’équipe enseignante